

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 juillet, à 19h20, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mercredi 5 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mercredi 5 juillet 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Najat LEMERAY, Nathalie LENEVEU, Arnaud MOREAU et David OLIVIER

Ont donné pouvoir :

Laëtitia BOISSÉE à Frédérique CLOTEAU
Patrick FENOUIL à Nathalie COLLIBEAUX
Sylvain GASCOUIN à Xavier ANCKAERT
Jean-Daniel GOUDIER à Valérie CATHERINE
Brigitte LAIR à Valérie DESQUESNE

Nadine LECHATELLIER à Jean ELISABETH
Alain LEQUERTIER à Pascal DALIGAULT
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230711-23_05692-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Absents excusés : Pascal BILLARD, Flavien DELÉTRE, Marie-Danielle DUPONT et Hervé PONDEMER

| Nombre de conseillers | Vote à l'unanimité | Nature de l'acte : 8-7 |
|---|--------------------|---|
| - en exercice : 29 | - pour : 25 | Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité |
| - présents : 17 | - contre : 0 | |
| - votants : 25 | - abstention : 0 | |
| Secrétaire de séance : Benoît BALAIS | | |
| Le procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2023 a été adopté à l'unanimité | | |

DÉL.2023-086 – Convention de délégation de compétence en matière de transport public de personnes à vocation principalement scolaire entre la région Normandie et la commune de Condé-en-Normandie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) de 2015, la région Normandie a reçu l'attribution du transport scolaire au 1^{er} septembre 2017.

Une convention en date du 27 juin 2017 portant délégation de compétence en matière d'organisation de service de transport scolaire entre la Région et la commune fixait les obligations des parties. Depuis 2019, elle était renouvelée par avenant et prend fin le 30 août 2023, aussi la Région propose une nouvelle convention.

La convention sera conclue pour une durée de 4 ans du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2027. Elle pourra être conduite tacitement pour une durée d'un an.

Pour rappel, les services de transports concernés sont exclusivement ceux qui assurent, à titre principal, la desserte d'établissements d'enseignements du premier et second degré, publics ou privés sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale. Les conditions pour être ayants-droits sont reprises dans le règlement régional du transport scolaire en Normandie (annexe 2 de la convention).

Les usagers doivent s'acquitter d'une participation forfaitaire annuelle, quelle que soit la durée d'utilisation des transports. Cette tarification régionale est harmonisée sur le réseau du territoire normand.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 11 juillet 2023
Le Maire, Valérie DESQUESNE

